



Sud Vendée
Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES DÉCHETS EN 2026

Informations officielles sur :

Les nouvelles modalités de facturation
Les nouveaux horaires de déchèteries
Les jours de collecte 2026



PASSAGE À LA REDEVANCE INCITATIVE

C'est quoi ?

Jusqu'à présent, la gestion des déchets ménagers était financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée sur la valeur fiscale du logement. Ce système ne correspond pas à l'usage réel du service des déchets de chaque ménage.

Par exemple



Une personne âgée qui se retrouvait seule dans une maison continuait de payer une somme importante, même si elle produisait peu de déchets.

La redevance incitative est plus juste : elle est basée sur un abonnement forfaitaire (part fixe) et sur une part variable qui dépend du volume de déchets produit par chaque ménage, dans la même logique que l'eau et l'électricité par exemple. Chacun paye pour l'usage qu'il fait du service.

C'est quand ?

A partir du 1er janvier 2026, pour tous (particuliers, professionnels, administrations...)

Ça finance quoi ?



Les bacs et les Points d'Apport Volontaire (PAV)



La collecte des ordures ménagères et des emballages (camions, personnel, essence...)



Les déchèteries



Les centres de transferts de déchets, le transport



Le traitement des déchets, l'enfouissement en site contrôlé



La prévention et les frais de structure

Ça sert à quoi ?

Ce système équitable a été mis en place depuis longtemps dans de nombreux territoires. Le résultat, c'est une meilleure pratique du tri et une réduction des ordures ménagères. Chacun devient acteur de sa facture en ayant une vision précise de sa production de déchets, ce qui crée une dynamique collective positive pour l'environnement.

A savoir : les consignes de tri et les fréquences de passage des camions sont inchangées pour les ordures ménagères et les emballages.

Comment ça marche ?

Votre abonnement annuel (part fixe) comprend un forfait de :

14

**collectes d'ordures
ménagères en
porte-à-porte**

18

**passages en
déchèteries**

Au-delà de ce forfait, les collectes et passages en déchèteries supplémentaires sont possibles et sont facturés à l'unité.

La fréquence de collecte des emballages n'a pas d'impact sur votre facture !

Tarifs particuliers

La dotation en bac est déterminée par le service en fonction de la composition du foyer :

Votre bac ordures ménagères	80 litres (1 personne)	120 litres (2-3 personnes)	140 litres (2-3 personnes)	180 litres (4-5 personnes)	240 litres (6 personnes et +)
Votre abonnement annuel	180 €	220 €	242 €	283 €	345 €
Tarif par collecte hors-forfait (au-delà de 14)	2,60 €	4 €	4,60 €	6 €	8 €
Tarif par passage en déchèteries hors-forfait (au-delà de 18)	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

Échéances de facturation

La redevance vous sera facturée en deux fois en juillet 2026 et janvier 2027.

Si vous êtes un professionnel, une administration, ou si vous partagez des bacs collectifs avec d'autres foyers :

Consultez le détail des tarifs sur www.cc-sudvendeelittoral.fr/dechets/ ou contactez le service déchets : dechets@sudvendeelittoral.fr



Vous êtes propriétaire et vous payez votre taxe foncière et votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères mensuellement ?

Pensez à ajuster vos mensualités auprès des impôts pour éviter d'avancer votre TEOM 2026.



D'autres questions ? Consultez notre FAQ :
www.cc-sudvendeelittoral.fr/service-dechets-mode-demploi/

DÉCHÈTERIES : EN 2026, LES HORAIRES CHANGENT

Les horaires ont été simplifiés pour mieux prendre en compte vos besoins. Toutes les déchèteries sont désormais ouvertes le samedi toute la journée.

Les déchèteries seront fermées tous les jours fériés ainsi que le 15 janvier.

Du 1^{er} novembre au 31 mars

HORAIRES D'HIVER	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Les Magnils-Reigniers	10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
Mareuil-sur-Lay-Dis-sais		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
Chaillé-les-Marais		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30	10h-12h30 14h-16h30
Champagné-les-Marais			10h-12h30 14h-16h30			10h-12h30 14h-16h30
Saint-Michel-en-l'Herm		10h-12h30 14h-16h30				10h-12h30 14h-16h30
La Tranche-sur-mer		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
L'Aiguillon-la-Presqu'Île	10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30
La Chapelle-Thémer			10h-12h30 14h-16h30			10h-12h30 14h-16h30
Sainte-Gemme-la-Plaine		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30
Saint-Jean-d'Hermine		10h-12h30 14h-16h30		10h-12h30 14h-16h30	14h-16h30	10h-12h30 14h-16h30

Du 1^{er} avril au 31 octobre

HORAIRES D'ÉTÉ	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Les Magnils-Reigniers	9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
Mareuil-sur-Lay-Dis-sais		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
Chaillé-les-Marais		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30	9h15-12h30 14h-17h45
Champagné-les-Marais			9h15-12h30 14h-17h45			9h15-12h30 14h-17h45
Saint-Michel-en-l'Herm		9h15-12h30 14h-17h45				9h15-12h30 14h-17h45
La Tranche-sur-mer		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
L'Aiguillon-la-Presqu'Île	9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45
La Chapelle-Thémer			9h15-12h30 14h-17h45			9h15-12h30 14h-17h45
Sainte-Gemme-la-Plaine		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45
Saint-Jean-d'Hermine		9h15-12h30 14h-17h45		9h15-12h30 14h-17h45	14h-17h45	9h15-12h30 14h-17h45

CALENDRIER DE COLLECTE 2026

Les jours de collecte sont effectifs dès le 29 décembre 2025

Communes SANS changement par rapport à 2025

BESSAY



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine paire



Emballages

Tous les jeudis en semaine impaire

CHÂTEAU-GUIBERT



Ordures ménagères

Tous les vendredis en semaine paire



Emballages

Tous les vendredis en semaine impaire

Les écarts de Château-Guibert (lieu-dit L'Etournerie, La Bretauière, La Pinetière, La Fourragerie, lieu-dit La Batée) voir **Sainte-Hermine**

LES PINEAUX



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine paire



Emballages

Tous les jeudis en semaine impaire

NALLIERS



Ordures ménagères

Tous les vendredis en semaine paire



Emballages

Tous les vendredis en semaine impaire

Le moulin de Racaudet voir **Saint-Aubin-la-Plaine**

SAÏNTE-PEXÏNE



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine paire



Emballages

Tous les jeudis en semaine impaire

SAÏNTE-MARTIN-LARS-EN-SAÏNTE-HERMINE



Ordures ménagères

Tous les mardis en semaine impaire



Emballages

Tous les mardis en semaine paire

CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS



Ordures ménagères

Tous les lundis en semaine paire



Emballages

Tous les lundis en semaine impaire

Lieu-dit Le Marais fou voir **Sainte-Radégonde-des-Noyers**

LA JAUDONNIÈRE



Ordures ménagères

Tous les mardis en semaine impaire



Emballages

Tous les mardis en semaine paire

MOUTIERS-SUR-LE-LAY



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine paire



Emballages

Tous les jeudis en semaine impaire

SAÏNTE-HERMINE (COMMUNE DÉLÉGUÉE)



Ordures ménagères

Tous les mardis en semaine paire



Emballages

Tous les mardis en semaine impaire

La Routière, La Coudraie, Lieu-dit Moulin de Rochard, Puy Chevrier, lieu-dit Guinefolle, Chaume, Lieu-dit Le Pont, La Limouzinière, Le Moulin aux draps, La Bergerie, La Forêt, Lieu-dit Saint-Linaire, Lantay, Chasserat voir **Saint-Juire-Champgillon**

Logis de la Barre, Beauregard, La Barre, La Chaumette, Lieu-dit Le Chataigner voir **La Jaudonnière**

SAÏNTE-JUIRE-CHAMPGILLON



Ordures ménagères

Tous les mardis en semaine impaire



Emballages

Tous les mardis en semaine paire

Communes AVEC changement par rapport à 2025

CHAILLÉ-LES-MARAIS



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine impaire



Emballages

Tous les jeudis en semaine paire

CORPE



Ordures ménagères

Tous les vendredis en semaine paire



Emballages

Tous les vendredis en semaine impaire

LA CHAPELLE-THÉMER



Ordures ménagères

Tous les mercredis en semaine impaire



Emballages

Tous les mercredis en semaine paire

LA RÉORTHE



Ordures ménagères

Tous les vendredis en semaine paire



Emballages

Tous les vendredis en semaine impaire

Casserolle voir **Saint-Juire-Champgillon**

LAIROUX



Ordures ménagères

Tous les mercredis en semaine impaire



Emballages

Tous les mercredis en semaine impaire

LES MAGNÎLS-REIGNIERS



Ordures ménagères

Tous les mercredis en semaine paire



Emballages

Tous les mercredis en semaine impaire

Lieu-dit Le Mont Doré, Le Fief du Mont Doré collectés avec **Luçon**. Les ordures ménagères tous les mardis et les emballages les mercredis en semaine paire

L'ÎLE-D'ELLE



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine impaire



Emballages

Tous les jeudis en semaine impaire

MOREILLES



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine impaire



Emballages

Tous les jeudis en semaine paire

CHASNAIS



Ordures ménagères

Tous les mercredis en semaine paire



Emballages

Tous les mercredis en semaine impaire

Route de Chasnaïs (Garanjou) voir **Saint-Denis-du-Payré**

LA BRETONNIÈRE-LA-CLAYE



Ordures ménagères

Tous les mercredis en semaine impaire



Emballages

Tous les mercredis en semaine impaire

LA CAILLÈRE-SAINT-HILAIRE



Ordures ménagères

Tous les mercredis en semaine impaire



Emballages

Tous les mercredis en semaine paire

LA COUTURE



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine paire



Emballages

Tous les jeudis en semaine impaire

LA TAILLÉE



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine impaire



Emballages

Tous les jeudis en semaine impaire

LE GUÉ-DE-VELLUIRE



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine impaire



Emballages

Tous les jeudis en semaine impaire

MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS



Ordures ménagères

Tous les vendredis en semaine paire



Emballages

Tous les vendredis en semaine impaire

PÉAULT



Ordures ménagères

Tous les mercredis en semaine impaire



Emballages

Tous les mercredis en semaine impaire

PUYRAVAULT



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine impaire



Emballages

Tous les jeudis en semaine paire

Lieu-dit Le Marais fou voir **Sainte-Radégonde-des-Noyers**

SAINT-AUBIN-LA-PLAÎNE



Ordures ménagères

Tous les mardis en semaine paire



Emballages

Tous les mardis en semaine impaire

SAÎTE-GEMME-LA-PLAÎNE



Ordures ménagères

Tous les mercredis en semaine impaire



Emballages

Tous les mercredis en semaine impaire

Lieu-dit Le Grand Champs voir **Corpe**

SAINT-ÉTIENNE-DE-BRILLOUET



Ordures ménagères

Tous les mardis en semaine paire



Emballages

Tous les mardis en semaine impaire

THIRÉ



Ordures ménagères

Tous les vendredis en semaine paire



Emballages

Tous les vendredis en semaine impaire

Route de Sainte-Hermine n°28 et 30 voir **La Caillère-Saint-Hilaire**

Lieu-dit La Salle voir **Saint-Étienne-de-Brillouet**

ROSNAV



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine paire



Emballages

Tous les jeudis en semaine impaire

SAINT-DENIS-DU-PAYRÉ



Ordures ménagères

Tous les vendredis en semaine impaire



Emballages

Tous les vendredis en semaine paire

Lieu-dit Malvoisine voir **Lairoux**

SAÎTE-RADÉGONDE-DES-NOYERS



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine impaire



Emballages

Tous les jeudis en semaine paire

SAINT-JEAN-DE-BEUGNÉ (COMMUNE DÉLÉGUÉE)



Ordures ménagères

Tous les mardis en semaine paire



Emballages

Tous les mardis en semaine impaire

Lieu-dit Les Salardins, Gendrey, Poisville voir **Bessay**

VOUILLÉ-LES-MARAIS



Ordures ménagères

Tous les jeudis en semaine impaire



Emballages

Tous les jeudis en semaine paire

COLLECTE JOURS FÉRIÉS : Du 1^{er} au 3 janvier, le 1^{er} mai ainsi que le 25 décembre toutes les tournées sont décalées d'une journée. (Ex : mon jour de collecte habituel est le vendredi, lors de la semaine du 1^{er} janvier, mon jour de collecte deviendra le samedi).



Tous les sacs d'ordures ménagères doivent être obligatoirement dans des bacs avec couvercles fermés.

Sud Vendée Littoral reste à votre écoute

www.cc-sudvendeelittoral.fr

02 49 58 00 99 / dechets@sudvendeelittoral.fr

Communauté de communes Sud Vendée Littoral
107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 85400 Luçon



Calendrier 2026 à disposition

Si vous souhaitez conserver une version papier du calendrier de collecte 2026, nous vous invitons à reporter vos jours de collecte sur le calendrier ci-dessous.

Collecte jours fériés : Du 1^{er} au 3 janvier, le 1^{er} mai ainsi que le 25 décembre toutes les tournées sont décalées d'une journée. (Ex : mon jour de collecte habituel est le vendredi, lors de la semaine du 1er janvier, mon jour de collecte deviendra le samedi).

Semaine paire

Semaine impaire

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
01 JEU	01 DIM	01 DIM	01 MER	01 VEN	01 LUN	01 MER	01 SAM	01 MAR	01 JEU	01 DIM	01 MAR
02 VEN	02 LUN	02 LUN	02 JEU	02 SAM	02 MAR	02 JEU	02 DIM	02 MER	02 VEN	02 LUN	02 MER
03 SAM	03 MAR	03 MAR	03 VEN	03 DIM	03 MER	03 VEN	03 LUN	03 JEU	03 SAM	03 MAR	03 JEU
04 DIM	04 MER	04 MER	04 SAM	04 LUN	04 JEU	04 SAM	04 MAR	04 VEN	04 DIM	04 MER	04 VEN
05 LUN	05 JEU	05 JEU	05 DIM	05 MAR	05 VEN	05 DIM	05 MER	05 SAM	05 LUN	05 JEU	05 SAM
06 MAR	06 VEN	06 VEN	06 LUN	06 MER	06 SAM	06 LUN	06 JEU	06 DIM	06 MAR	06 VEN	06 DIM
07 MER	07 SAM	07 SAM	07 MAR	07 JEU	07 DIM	07 MAR	07 VEN	07 LUN	07 MER	07 SAM	07 LUN
08 JEU	08 DIM	08 DIM	08 MER	08 VEN	08 LUN	08 MER	08 SAM	08 MAR	08 JEU	08 DIM	08 MAR
09 VEN	09 LUN	09 LUN	09 JEU	09 SAM	09 MAR	09 JEU	09 DIM	09 MER	09 VEN	09 LUN	09 MER
10 SAM	10 MAR	10 MAR	10 VEN	10 DIM	10 MER	10 VEN	10 LUN	10 JEU	10 SAM	10 MAR	10 JEU
11 DIM	11 MER	11 MER	11 SAM	11 LUN	11 JEU	11 SAM	11 MAR	11 VEN	11 DIM	11 MER	11 VEN
12 LUN	12 JEU	12 JEU	12 DIM	12 MAR	12 VEN	12 DIM	12 MER	12 SAM	12 LUN	12 JEU	12 SAM
13 MAR	13 VEN	13 VEN	13 LUN	13 MER	13 SAM	13 LUN	13 JEU	13 DIM	13 MAR	13 VEN	13 DIM
14 MER	14 SAM	14 SAM	14 MAR	14 JEU	14 DIM	14 MAR	14 VEN	14 LUN	14 MER	14 SAM	14 LUN
15 JEU	15 DIM	15 DIM	15 MER	15 VEN	15 LUN	15 MER	15 SAM	15 MAR	15 JEU	15 DIM	15 MAR
16 VEN	16 LUN	16 LUN	16 JEU	16 SAM	16 MAR	16 JEU	16 DIM	16 MER	16 VEN	16 LUN	16 MER
17 SAM	17 MAR	17 MAR	17 VEN	17 DIM	17 MER	17 VEN	17 LUN	17 JEU	17 SAM	17 MAR	17 JEU
18 DIM	18 MER	18 MER	18 SAM	18 LUN	18 JEU	18 SAM	18 MAR	18 VEN	18 DIM	18 MER	18 VEN
19 LUN	19 JEU	19 JEU	19 DIM	19 MAR	19 VEN	19 DIM	19 MER	19 SAM	19 LUN	19 JEU	19 SAM
20 MAR	20 VEN	20 VEN	20 LUN	20 MER	20 SAM	20 LUN	20 JEU	20 DIM	20 MAR	20 VEN	20 DIM
21 MER	21 SAM	21 SAM	21 MAR	21 JEU	21 DIM	21 MAR	21 VEN	21 LUN	21 MER	21 SAM	21 LUN
22 JEU	22 DIM	22 DIM	22 MER	22 VEN	22 LUN	22 MER	22 SAM	22 MAR	22 JEU	22 DIM	22 MAR
23 VEN	23 LUN	23 LUN	23 JEU	23 SAM	23 MAR	23 JEU	23 DIM	23 MER	23 VEN	23 LUN	23 MER
24 SAM	24 MAR	24 MAR	24 VEN	24 DIM	24 MER	24 VEN	24 LUN	24 JEU	24 SAM	24 MAR	24 JEU
25 DIM	25 MER	25 MER	25 SAM	25 LUN	25 JEU	25 SAM	25 MAR	25 VEN	25 DIM	25 MER	25 VEN
26 LUN	26 JEU	26 JEU	26 DIM	26 MAR	26 VEN	26 DIM	26 MER	26 SAM	26 LUN	26 JEU	26 SAM
27 MAR	27 VEN	27 VEN	27 LUN	27 MER	27 SAM	27 LUN	27 JEU	27 DIM	27 MAR	27 VEN	27 DIM
28 MER	28 SAM	28 SAM	28 MAR	28 JEU	28 DIM	28 MAR	28 VEN	28 LUN	28 MER	28 SAM	28 LUN
29 JEU	29 DIM	29 DIM	29 MER	29 VEN	29 LUN	29 MER	29 SAM	29 MAR	29 JEU	29 DIM	29 MAR
30 VEN	30 LUN	30 LUN	30 JEU	30 SAM	30 MAR	30 JEU	30 DIM	30 MER	30 VEN	30 LUN	30 MER
31 SAM	31 MAR	31 MAR		31 DIM		31 VEN	31 LUN		31 SAM		31 JEU